



mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics

Siège : 50, cours Franklin Roosevelt - BP 6402 - 69413 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 72 74 52 52 - Fax : 04 78 24 96 85 - www.auxiliaire.fr
Siret 775 649 056 00014 - code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Société d'assurance exonérée de plein droit de la TVA (article 261 C. du 2° du C.G.I.)

N° Sociétaire : 919588

SARL CRI 8101

N/Réf. : AT20

25 AVENUE DU COMMERCE ET DE
L ARTISANAT

Feuillet n° 1

81710 SAIX

ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE R.C. DECENNALE ET R.C. PROFESSIONNELLE COMPOSEE D'UN FEUILLET ET D'UNE ANNEXE NUMEROTEE

La société désignée ci-dessus, titulaire auprès de notre Mutuelle d'un contrat PYRAMIDE n° 020-090444 ayant pris effet le 01/01/2010, est garantie pour les seuls chantiers ouverts entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010 et pour les activités et/ou métiers mentionnés dans l'annexe numérotée ci-jointe, dans les conditions suivantes :

MONTANTS DE GARANTIES APPLIQUES PAR SINISTRE

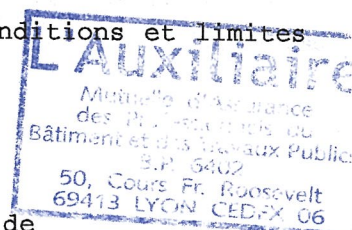
EN EUROS

GARANTIE DECENNALE OBLIGATOIRE DES OUVRAGES DE BATIMENT	9.147.000
- acquise conformément aux dispositions de l'article L241-1 du Code des Assurances relatif à l'assurance obligatoire, y compris lorsque la responsabilité de l'assuré est recherchée sur le fondement des articles 1792, 1792.2 et 2270 du Code Civil en qualité de sous-traitant,	
- pour les interventions de l'assuré sur des chantiers de bâtiment ouverts pendant la période de validité du contrat et dont le coût total prévisionnel (travaux et honoraires compris) n'est pas supérieur à 18.294.000 EUROS TTC,	
- avec maintien des garanties pendant 10 ans, selon les règles de la capitalisation.	
GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT (article 1792-3 du Code Civil) à concurrence du montant de garantie prévu pour la garantie décennale obligatoire des ouvrages de bâtiment.	
GARANTIE DECENNALE DES OUVRAGES DE GENIE CIVIL	2.287.000
(Ouvrages réalisés en FRANCE, ne dépassant pas 2.287.000 EUROS TTC)	
GARANTIE R.C. PROFESSIONNELLE	
. Dommages corporels	7.623.000
. Dommages matériels	1.830.000
dont objets confiés	61.000
dont erreur d'implantation	153.000
. Dommages immatériels consécutifs ou non	915.000
DOMMAGES A L'OUVRAGE ET AUX BIENS DE L'ASSURE	1.525.000
SUITE A INCENDIE OU EFFONDREMENT	

La présente attestation ne peut engager L'AUXILIAIRE au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à LYON, le 01/02/10

P/LA DIRECTION GENERALE



La garantie RESPONSABILITE CIVILE HORS CONSTRUCTION est acquise lors de votre participation à la FOIRE DE PRINTEMPS de NARBONNE qui se tiendra du 1ER au 9 MAI 2010 INCLUS.

mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics

Siège : 50, cours Franklin Roosevelt - BP 6402 - 69413 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 72 74 52 52 - Fax : 04 78 24 96 85 - www.auxiliaire.fr
Siret 775 649 056 00014 - code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Société d'assurance exonérée de plein droit de la TVA (article 261 C. du 2° du C.G.I.)

N° Sociétaire : 919588

N° Contrat : 020- 90444

N/Réf. :

Page : 1 / 1

**ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE
ANNEXE "ACTIVITES ET/OU METIERS" AU 1/02/10****MENUISERIE INTERIEURE ET/OU EXTERIEURE**

MENUISERIE EN BOIS (A L'EXCLUSION DES MURS-RIDEAUX ET PANNEAUX DE
FACADES)

MENUISERIE METALLIQUE (A L'EXCLUSION DES MURS-RIDEAUX OU PANNEAUX DE
FACADES)

MENUISERIES P.V.C.

FERMETURES

POSE (AVEC OU SANS FABRICATION) DE FERMETURES DU BATIMENT (A L'EXCLUSI
ON DE LEURS ORGANES MECANIQUES OU ELECTRIQUES)

VITRERIE ET MIROITERIE

VITRERIE, MIROITERIE (A L'EXCLUSION DES REMPLISSAGES DE PANNEAUX DE
FACADES OU DE MURS-RIDEAUX)

CHAUFFAGE-CLIMATISATION-VENTILATION

GENIE CLIMATIQUE

CLIMATISATION / INSTALLATION DE POMPE A CHALEUR

ELECTRICITE

ELECTRICITE

SYSTEME D'ALARME

ISOLATION INTERIEURE

ISOLATION THERMIQUE PAR L'INTERIEUR ET PAR L'EXTERIEUR

----- FIN DE LISTE -----